



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 85054

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le projet de construction du nouveau centre hospitalier de Carcassonne sur le site de Montredon. Dans une réponse à une question écrite antérieure, n° 26941 en date du 27 octobre 2003, portant sur ce même sujet, son prédécesseur l'informait que la mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier prêtait son assistance à l'étude de ce dossier dans le cadre plus large de la création d'un pôle santé regroupant plusieurs établissements de santé du bassin, précisant que ce projet d'envergure devait cependant faire l'objet d'études complémentaires. Aujourd'hui, près de deux ans après cette réponse, le personnel comme les usagers du centre hospitalier Antoine-Gayraud s'interrogent sur les perspectives de transfert de cet établissement vers le site de Montredon. Compte tenu de l'importance de ce dossier bénéficiant par ailleurs du soutien unanime des membres du conseil d'administration de cet hôpital, il lui demande donc de lui confirmer son accord à ce projet de construction du nouveau centre hospitalier de Carcassonne, la date prévisible de sa réalisation ainsi que ses incidences en termes budgétaires, de maintien des lits et des emplois.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités a été appelée sur le projet de construction du nouveau centre hospitalier de Carcassonne sur le site de Montredon. Le caractère majeur de ce projet pour l'organisation sanitaire du bassin carcassonnais est incontestable, cela d'autant plus que ce projet est mené en liaison et cohérence étroite avec d'autres projets notamment celui relatif au pôle logistique qui fait l'objet d'un accompagnement financier dans le cadre du plan Hôpital 2007 et celui de la reconstruction du bâtiment de l'EHPAD. Cependant, les enjeux financiers pour la réalisation de ces projets sont majeurs et des travaux sont en cours au niveau de l'établissement pour assurer la meilleure adéquation possible des projets aux besoins. Ils nécessiteront la recherche et la mobilisation de plusieurs sources de financement dont celle de l'assurance maladie. L'agence régionale d'hospitalisation du Languedoc-Roussillon a déjà confirmé le caractère prioritaire de la reconstruction du centre hospitalier de Carcassonne et son soutien financier à sa réalisation. Dans la perspective d'un plan d'investissement Hôpital 2012, le projet pourra être examiné dans le cadre des moyens et des modalités qui seront définis pour la mise en oeuvre du plan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85054

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1181

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11396